



EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal

de Thônes

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2014

HAUTE-SAVOIE

L'an deux mil quatorze, le neuf du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de Monsieur Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Danièle MOTTIER, MM. Jacques DOUCHET, Gilles GOLLIET, Mme Chantal PASSET, MM. Marcel BASTARD-ROSSET, Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Nelly ALBERTINO, Amandine DRAVET Maires-Adjointes,

MM. André VUILLERMOZ, Patrick PAGANO, Mmes Isabelle NISIO, Anne BONHOMME, Isabelle BREGLER, Michèle FAVRE D'ANNE, Joëlle TIBURZIO, MM. Jérôme AGNELLET, Laurent MONTEIL, Fabien LOSCHI, Mme Pascale FRESSOZ, MM. Karim CHALABI, Stéphane BESSON, Joris GRAIN, Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Marie-Claude DÉRUAZ, Murielle ATRUX, M. Patrice GURRET, Mmes Nadra AUBERT, Emmanuelle PECHOUX, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 3 octobre 2014

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents et représentés : 29

Mme Nelly ALBERTINO, Maire-Adjointe, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==0000==--

N° 2014/159 - **DROIT de PRÉEMPTION des COMMUNES sur les FONDS de COMMERCE, les FONDS ARTISANAUX et COMMERCIAUX et sur les TERRAINS PORTANT ou DESTINÉS à PORTER des COMMERCEs d'une SURFACE de VENTE COMPRISE entre 300 m² et 1000 m² - MISE en APPLICATION**

Par délibération n° 2014/127 du 10 juillet 2014, le Conseil Municipal a validé le périmètre du droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et commerciaux et sur les terrains destinés à accueillir des surfaces de vente entre 300 m² et 1000 m².

L'objectif est de préserver la diversité commerciale et de lutter contre la disparition progressive des commerces de proximité.

Ce droit doit permettre non seulement de restructurer le centre bourg mais aussi les zones artisanales aux entrées de la commune afin d'obtenir les effets positifs attendus sur les activités commerciales et artisanales.

Le projet de périmètre validé par le Conseil Municipal a été soumis, pour avis, à la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et d'Artisanat qui ont émis, toutes les deux, un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

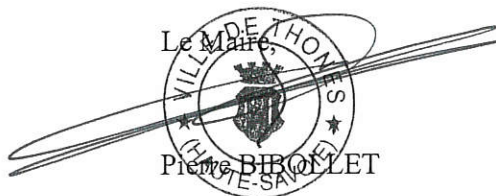
- **VALIDE** le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat tel que proposé en annexe.
- **INSTITUE** à l'intérieur de ce périmètre le droit de préemption sur les fonds de commerce et fonds artisanaux.

AINSI DÉLIBÉRÉ ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION
PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 23 OCT. 2014 ET
PUBLICATION LE 24 OCT. 2014 .

THÔNES, le 14 octobre 2014

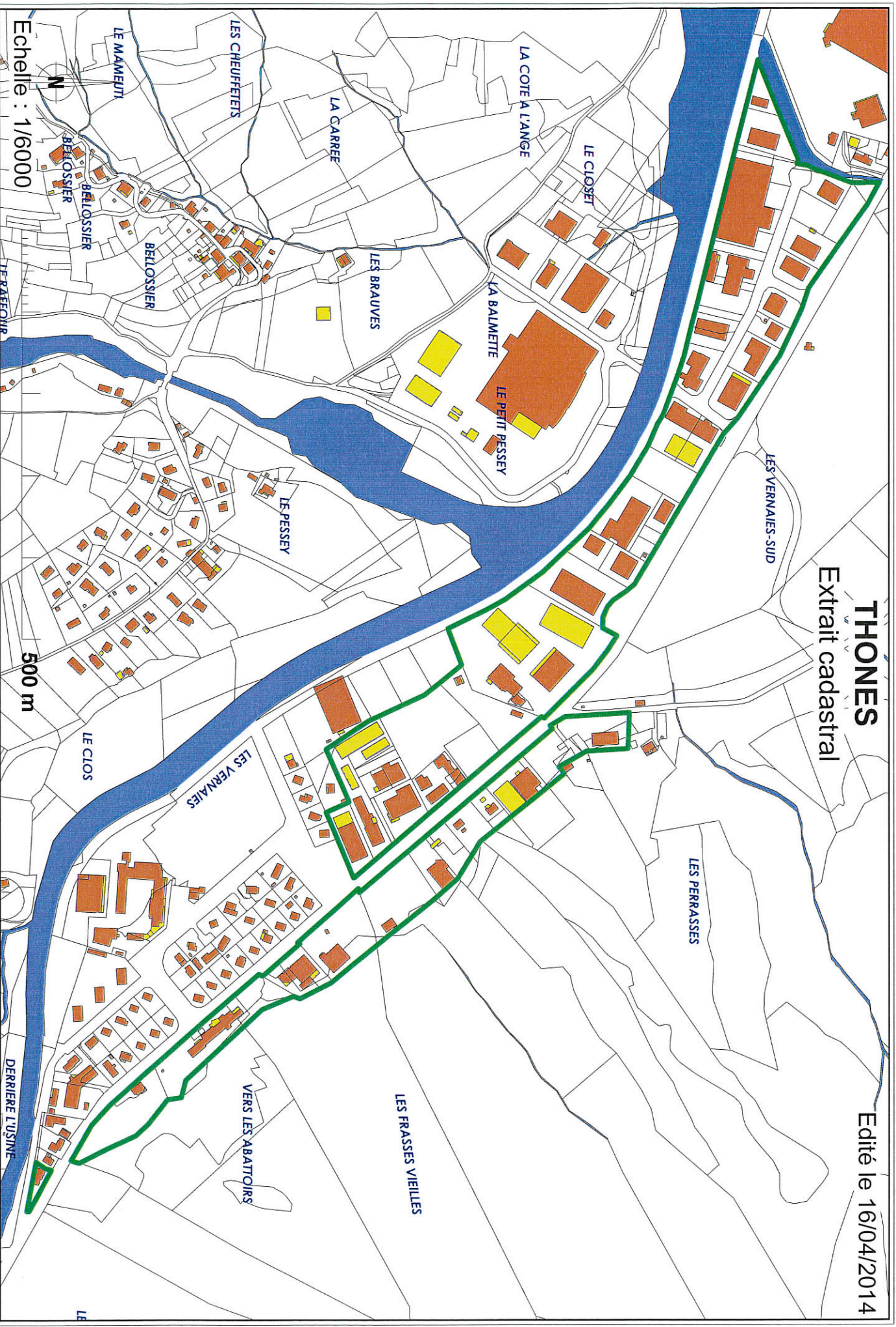
POUR COPIE CONFORME



THONES

Extrait cadastral

Edité le 16/04/2014



Echelle : 1/6000

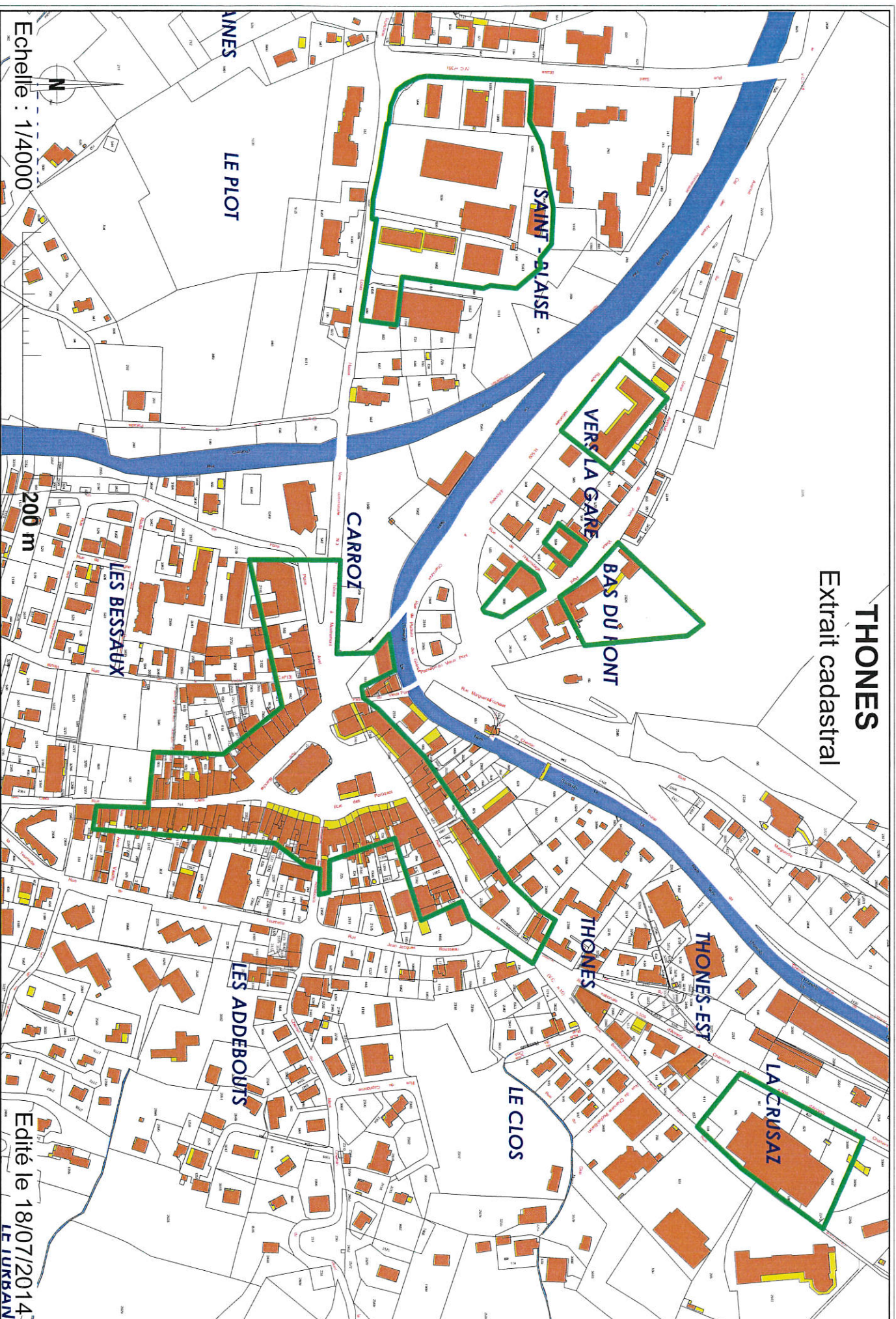
source : DGI-cadastre

Zone artisanale des Perrasses et des Vernais

Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens

THONES

Extrait cadastral



Echelle : 1/4000

N

200 m

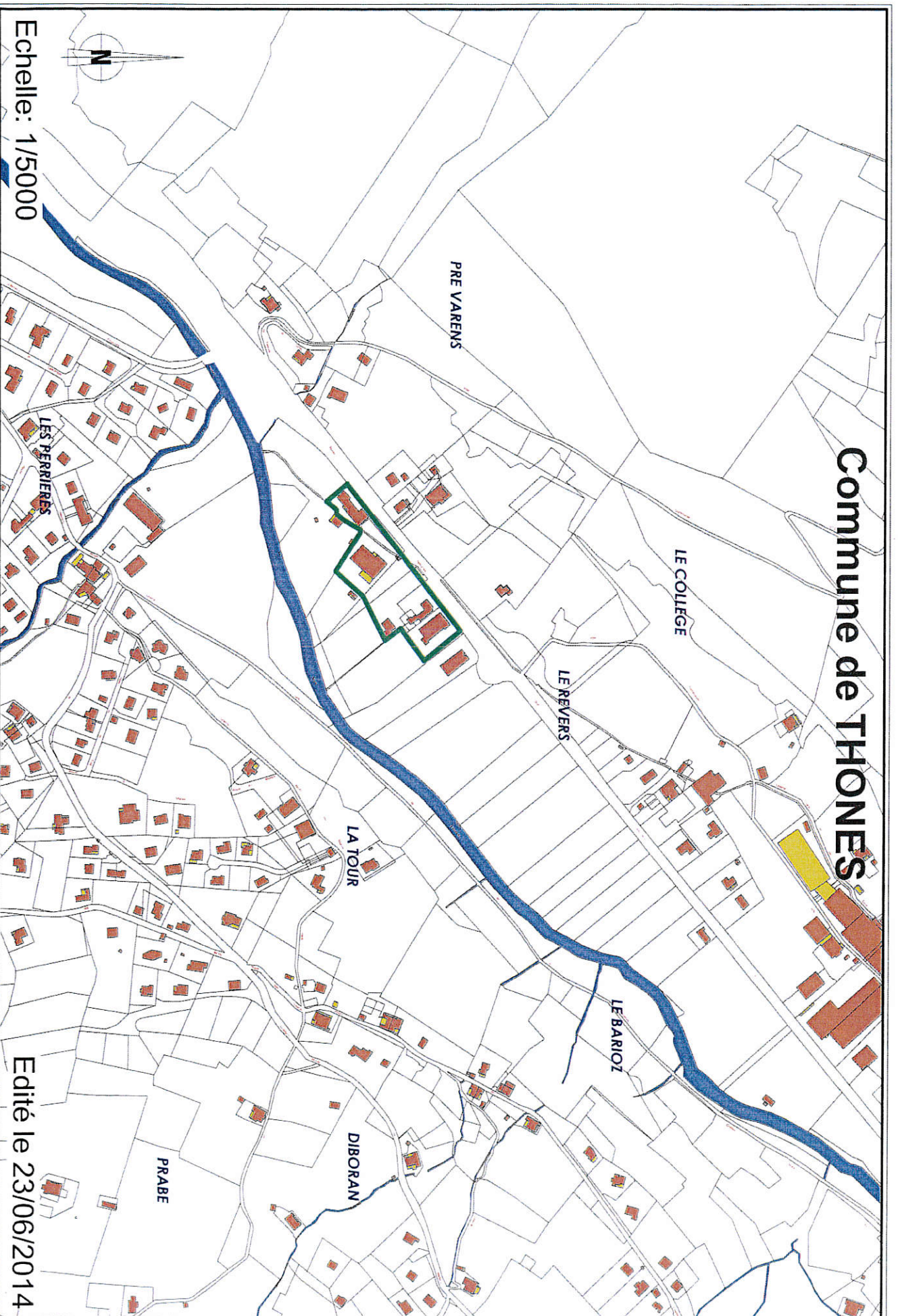
CENTRE VILLE

source : DGI-cadastre

Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens

Edité le 18/07/2014
LE JURBAN

Commune de THONES



Echelle: 1/5000

source : DGI-cadastre

Allée de Pré Varens

Edité le 23/06/2014

Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens